



succession après divorce

Par **rvmem1**, le **04/06/2020 à 11:05**

Bonjour,

Je suis divorcé et j'ai un fils. Je vis actuellement avec ma compagne qui a 2 enfants de son côté, nous ne sommes ni mariés ni pacsés.

Nous envisageons d'acheter une maison à part égale, et je voudrais savoir comment faire pour que d'une part ma compagne puisse continuer à habiter la maison si je décède, et qu'ensuite, si ma compagne décide de vendre la maison ou si elle décède à son tour, que ma partie de la maison aille bien à mon fils.

Je précise que mon fils ne veut avoir aucun contact avec ma compagne et qu'après ma mort il n'y en aura pas plus.

Merci pour vos renseignements.

Par **youris**, le **04/06/2020 à 11:34**

bonjour,

quoique vous fassiez votre fils sera votre héritier réservataire à votre décès.

si vous achetez un bien qui sera en indivision 50/50, je vous conseille de vous pacser et de faire chacun un testament légant au partenaire survivant l'usufruit de ses biens meubles et immeubles.

l'indivisaire survivant ne pourra pas vendre le bien sans l'accord des autres indivisaires (enfants du partenaire défunt) avec qui il devra partager le prix de vente.

salutations